

1. Débitrice: MAINLAND INTERNATIONAL SA, chemin du Molan 7, 1295 Tannay
2. Déclaration de faillite: 15.08.2006
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 09.10.2006
4. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des faillites de Nyon-Rolle
1260 Nyon

(03572050)